

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 20 heures 30

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 12**

**Secrétaire de séance :**

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 11/12/2025

*Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.*

**Présents** : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Didier FAUREL, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

**Représentés** : Nicolas DELPECH représenté par Benoît CHASTANET, Annette JEANNOT DEBRIE représentée par Marylise GAUCHET, Florence MARTY représentée par Benoît LABROUE

**Excusés** : Sébastien FOUILLADE, Pauline PIRAUT

**Absents** :

**Objet : Décision modificative n°4/2025 sur l'opération 163-café-commerce**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des notifications des subventions DETR et PASS PROXIMITE pour les travaux nécessaires au maintien de l'activité commerciale et à la mise aux normes de l'accès aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2025 :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
1322 - 163	Subv. non transf. Régions	16 000,00	0,00
13461 - 163	Dot. équip.territoires ruraux non transf	70 112,00	0,00
2132 - 163	Bâtiments privés	0,00	86 112,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>86 112,00</b>	<b>86 112,00</b>

<b>TOTAL</b>		86 112,00	86 112,00
--------------	--	-----------	-----------

Madame le Maire, invite Le Conseil municipal à voter ces crédits.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 10, Contre : 0, Abstention(s) : 2**

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Pour extrait conforme ; Gignac le 18/12/2025

Le secrétaire de séance,  
Benoît CHASTANET

Le Maire,  
Solange OURCIVAL

Acte transmis au contrôle de légalité le : 19/12/2025.

Acte mis en ligne le : 19/12/2025.....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).